

APPEL A COMMUNICATION
COLLOQUE DE LA SHDB,
DIJON,
LES 3 ET 4 NOVEMBRE 2025

L'ORDRE PUBLIC



Contact: karen.fiorentino@u-bourgogne.fr

L'ordre public

L'ordre public renvoie à deux notions différentes : à la fois les normes impératives dont il n'est pas possible de s'émanciper par conventions (art. 6 du Code civil) et à l'état social dans lequel la sûreté, la sécurité, la tranquillité publique, la moralité publique, la salubrité publique, la dignité des personnes sont assurées. Si le sujet a déjà fait l'objet de substantielles études, les évolutions sociétales, l'appréhension de nouvelles menaces, la redécouverte des pandémies, les défis du numérique, l'état d'urgence, la gestion des catastrophes naturelles, les développements de la médecine fœtale, entre autres, le renouvellent en permanence, que l'on songe à l'ordre public de direction ou l'ordre public de protection. Les mesures de surveillance incluses dans les lois des 20ème et 21ème siècle, visant à renforcer la sécurité publique, la lutte contre l'immigration irrégulière et l'efficacité des forces de l'ordre, amènent à se poser la question d'un « nouvel ordre public ». Par ailleurs, il est d'usage de présenter séparément l'ordre public et les bonnes mœurs, le premier étant étranger à la sphère morale, les secondes ayant une finalité essentiellement de nature sexuelle. L'évolution des mœurs amenant à revoir cette finalité au profit, plus généralement, de tout comportement susceptible de nuire à la liberté et la moralité des individus, la frontière entre les deux notions peut aujourd'hui être questionnée, d'autant plus que leurs contours sont flous et évolutifs. Renvoyant toutes deux au maintien de l'ordre social et à la préservation d'une certaine conception de l'intérêt général, elles ne peuvent totalement s'émanciper d'une appréciation subjective (que ce soit celle de l'opinion dominante ou de la magistrature) de comportements acceptables ou non et in fine des valeurs qui innervent une société. Les contributions permettront de revenir sur les évolutions, en France mais également dans d'autres pays appartenant à des traditions juridiques différentes, de ces notions qui questionnent les limites de la volonté individuelle, pour assurer l'ordre social. Il sera ainsi possible d'envisager la question des origines de chacune des notions, leur appréhension par le législateur, le juge, la doctrine, la concurrence entre ces notions, leur lien avec le régime politique, leur mise en œuvre en droit des obligations, en droit administratif, en droit de la famille, en droit pénal également, dans la définition et la poursuite de certaines infractions. Il sera également possible, dans une perspective comparatiste, d'envisager les « legs » de l'ancien droit, du droit révolutionnaire, mais aussi les influences juridiques entre États. Les interventions ont vocation à porter sur l'aire géographique de la Société pour l'Histoire du droit et des institutions des anciens pays Bourguignons, comtois et romands, élargie au grand Est, mais naturellement les propositions portant sur d'autres aires géographiques sont les bienvenues.

Bibliographie sommaire :

- E. Gilardeau, L'ordre public dans la jurisprudence civile d'après les arrêtistes: Bas Moyen-Âge-XVIIIe siècle, thèse d'histoire du droit, Paris XII, 2000
 - « Justice, nation et ordre public », Les Annales historiques de la Révolution française, 2007
- Un siècle d'ordre public en Révolution (de 1789 à la Troisième République), (dir. V. Denis et B. Gainot), Paris, Société des études robespierristes, 2009
- Droit et mœurs. Implication et influence des mœurs dans la configuration du droit (dir. M.-A. Chamocho Cantudo), Université de Jaén, 2011
- J. Bloquet, La définition de l'ordre public en droit civil de la fin du XVIIIe au début du XXe siècle : histoire du concept, thèse d'histoire du droit, Paris Est, 2010
 - « L'ordre public », Archives de philosophie du droit, 2015/1 tome 58
- A. Forlen, La dimension historique de la notion d'ordre public (XVIe-XIXe siècles), thèse d'histoire du droit, Strasbourg, 2016
- H. Stahl, Les conceptions des parlementaires provençaux sous le règne de Louis XV au prisme de l'ordre public, thèse d'histoire du droit, Aix-Marseille, 2018
- A. Baudoin, Lois de police et ordre public dans le droit des conflits (XIIe siècle-XXe siècle) : genèse et réception de l'article 3, alinéa 1er du Code civil, thèse d'histoire du droit, Paris II, 2019
- E. Fragu, Des bonnes mœurs à l'autonomie personnelle. Essai critique sur le rôle de la dignité humaine, Paris, LGDJ, 2024